



CONSEIL DE SURVEILLANCE EPAF 27 novembre 2018

Le conseil de surveillance d'EPAF est convoqué ce 27 novembre 2018 dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint et avec des agents qui subissent des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis plus de 10 ans.

Tandis que la subvention pour 2018 à l'association ALPAF fait l'objet d'une reprise de 4,9 M€, la subvention pour EPAF en 2019 reste inchangée à 24,2M€ alors que l'association prévoit d'ores et déjà un déficit de 554 000€ pour l'année 2019.

Des travaux sont à prévoir dans les résidences d'EPAF, qui va les financer quand on voit le peu d'investissements immobiliers prévus sur le budget d'action sociale ?

Aucune information sur les audits en cours concernant EPAF n'a été donnée aux fédérations syndicales et la création d'un opérateur uniifié de l'action sociale est toujours envisagée par le Secrétariat Général. Cela laisse planer sur l'activité d'EPAF de grandes incertitudes et attise les plus vives inquiétudes tant pour les personnels d'EPAF que pour les bénéficiaires de l'action sociale sur la survie d'EPAF en tant qu'opérateur ministériel de tourisme social.

La situation à EPAF est devenue catastrophique : 4000 colons de moins depuis 2009 soit une baisse de 28% et 100 000 nuitées de moins depuis 2010 soit une baisse de 70%, telle est la réalité des chiffres. Ces baisses impressionnantes ont certes des causes externes liées aux évolutions sociologiques et familiales (familles recomposées, surprotection des enfants).

Cela étant, le choix de la baisse de réservation de nuitées auprès de prestataires extérieurs a réduit l'attractivité d'EPAF.

Le manque d'investissement de l'État propriétaire a fait que le parc immobilier d'EPAF est vieillissant et souvent obsolète au regard des attentes actuelles.

Enfin la politique inflationniste en matière de tarifs amène les familles à faire un choix.

Les tarifs vacances- enfants comme vacances- loisirs ne cessent d'augmenter d'année en année, ce que nos fédérations dénoncent régulièrement à tous niveaux.

Par ailleurs, une hausse des tarifs de 1,5% est encore annoncée pour 2019 alors même que les agents subissent le blocage de leurs salaires depuis 2010, des plans de promotion réduits et une baisse de leur pouvoir d'achat sans précédent.

Les retraités ont quant à eux subi une baisse de leurs revenus liée à la hausse de la CSG et à la désindexation des pensions sur l'inflation.

Dans ces conditions, les départs en vacances ou en colonies deviennent impossibles pour de plus en plus d'agents, actifs ou retraités.

Certains agents de catégorie B payent le tarif maximum alors qu'ils sont loin d'avoir atteint le haut de l'échelle de rémunération.

Les représentants des usagers aux assemblées générales d'EPAF, les représentants des personnels au CNAS réclament depuis longtemps une remise à plat des grilles tarifaires pour tenir compte de la réalité des rémunérations.

Force est de constater qu'ils ne sont pas entendus, encore moins écoutés !

Nous vous rappelons à ce titre l'article 9 de la loi de 1983 portant statut des fonctionnaires qui prévoit que : « l'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine des loisirs. Le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée qui tient compte **de son revenu et de sa situation familiale.** »

Les fédérations syndicales vous demandent donc de respecter ce texte.

Par ailleurs, l'audit diligenté par le Secrétariat Général prévoit d'analyser l'offre et les sites touristiques d'EPAF.

Nous tenons à rappeler qu' EPAF occupe des sites mis à sa disposition par le Ministère dans diverses régions à l'exception du site de Vendres dont elle est propriétaire par l'intermédiaire d'une SCI, conjointement avec la fondation d'Aguesau.

EPAF n'est donc pas maître des biens mis à sa disposition et doit faire avec.

Ces biens sont variés et donnent entière satisfaction aux bénéficiaires.

Ils ont certes des coûts de revient variables qui se trouvent néanmoins lissés par l'ensemble des biens gérés par EPAF. Il serait donc inacceptable que certains bien dits « non rentables » soient retirés à EPAF, d'autant que des travaux conséquents y ont été réalisés avec les deniers de l'action sociale qui sont les deniers des agents, ne l'oublions pas.

Les fédérations syndicales tiennent à vous rappeler leur attachement à une action sociale ministérielle à la hauteur des attentes des agents, à des tarifs sociaux permettant à chacun d'y participer selon ses revenus et sa situation familiale.

C'est pourquoi elles réclament un abondement de la subvention pour 2019.

Nos fédérations exigent le maintien de toutes les résidences dont EPAF a la jouissance, qu'il s'agisse de résidences de mer ou de montagne, quelle que soit leur taille.

Elles refusent de voir sacrifiée sur l'autel de la rentabilité budgétaire une association de prestations de loisirs qui fait preuve d'une grande rigueur budgétaire et qui tente de jouer son rôle de régulateur social alors qu'elle dispose de trop faibles moyens.

Pour toutes ces raisons, les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA/CFTC ont décidé de ne pas siéger au conseil de surveillance de ce jour.

Paris le 27 novembre 2018